

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
de l'APR-UQAM tenue le 5 octobre 2005, à 9 h 30
au local N-7105 du Pavillon de l'Éducation**

Étaient présents :

Denis Bertrand
Denise Daoust
Louise Dupuy-Walker
Jacques Lefebvre
Monique Lemieux
Roch Meynard
Gilles Thérien

Jacques Lefebvre préside la séance et Denise Daoust agit comme secrétaire.

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 5 octobre 2005

Sur proposition de Gilles Thérien, appuyée par Monique Lemieux, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Vérification du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mai 2005

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mai 2005 est reçu en séance, une suggestion de correction mineure est faite, et la vérification du procès-verbal est reportée à la prochaine réunion du conseil d'administration.

3. Procès-verbal de la réunion du 31 août 2005

3.1 Adoption du procès-verbal

Monique Lemieux note une erreur au point 6. Elle dit que ce n'est pas elle qui a appuyé la proposition de Gilles Thérien.

La dernière phrase du point 6 : *Sur proposition de Gilles Thérien, appuyée par Monique Lemieux [...] est modifiée. Elle se lit comme suit : Sur proposition de Gilles Thérien, la lettre-type soumise par Roch Meynard au conseil d'administration (31 août 2005) est adoptée à l'unanimité pour envoi aux nouveaux retraités.*

Le procès-verbal ainsi corrigé est adopté à l'unanimité sur proposition de Louise Dupuy-Walker, appuyée par Denis Bertrand.

3.2 Affaires en découlant

Jacques Lefebvre fait remarquer que, lors de la réunion du 31 août (2005), l'assemblée avait enlevé le nom d'André Bergeron du *Groupe de valorisation du patrimoine de l'UQAM*, mais n'avait nommé personne d'autre pour le remplacer. Roch Meynard explique qu'étant donné que ce comité ne fonctionne pas présentement, il est inutile de nommer une autre personne. (Voir le point 4.2 du procès-verbal du 31 août 2005.)

Roch Meynard informe les membres du conseil d'administration qu'il fait parvenir régulièrement des lettres aux nouveaux retraités. (Voir le point 6 du procès-verbal du 31 août 2005.)

Monique Lemieux annonce qu'elle a d'abord demandé à Rachel Desrosiers d'être responsable de la rubrique *Le petit salon illustre de l'APR*, plutôt qu'à Claire Landry, étant donné que Rachel Desrosiers a créé cette rubrique. Rachel Desrosiers n'a pas encore donné de réponse. (Voir le point 7.2 du procès-verbal du 31 août 2005.)

4. Activités sociales et culturelles

Responsables : Louise Dupuy-Walker et Denise Daoust

4.1 Rapport sur la consultation auprès des membres :

Questionnaire pour aider à l'organisation d'activités sociales, culturelles et humanitaires, déposé lors de la dernière réunion (31 août 2005)

Louise Dupuy-Walker demande à l'assemblée si l'analyse globale (résumé de 3 pages) reflète correctement les réponses au questionnaire joint au rapport.

Les autres membres du conseil s'entendent pour dire que le résumé est fidèle aux réponses fournies dans le questionnaire, et que les commentaires et suggestions faites dans le questionnaire sont utiles. Ce questionnaire permettra de mieux connaître les besoins des membres de l'APR-UQAM qui participent déjà aux activités, et ainsi, d'organiser des activités qui en tiendront davantage compte.

Monique Lemieux suggère d'écrire un résumé des résultats dans le Bulletin.

On envisage aussi d'en mettre une version plus complète sur le Web.

Jacques Lefebvre note quelques erreurs dans les tableaux des réponses au questionnaire.

Louise Dupuy-Walker les prend en note. Louise Dupuy-Walker et Denise Daoust reverront le tout et vérifieront la concordance entre les réponses au questionnaire et l'analyse des résultats.

4.2 Programme d'activités pour l'automne 2005 et l'hiver 2006

Louise Dupuy-Walker rappelle que le programme des activités de l'automne 2005 a été envoyé aux membres de l'APR-UQAM par courrier (**APR-03t** 2005A 2005 09 06).

Roch Meynard souligne que le programme des activités de l'hiver 2006 devrait lui parvenir au plus tard le 26 octobre, ce qui permettrait de le publier dans le *Bulletin* prévu pour la période des Fêtes.

Compte rendu de l'activité du 21 septembre (2005) à Lachine

Monique Lemieux, qui a assisté à l'activité, a dit que tout s'était bien passé et que c'était agréable.

Denise Daoust, qui était responsable d'organiser les détails de cette activité en l'absence de Louise Dupuy-Walker, fait part du fait qu'elle-même n'a pas pu y assister. Cependant, elle s'est occupée de tous les détails et s'est assurée de la bonne marche de l'événement. Rachel Desrosiers a eu l'amabilité d'agir en qualité d'hôtesse ce jour-là. Selon celle-ci, tout s'est bien déroulé et les participants ont bien apprécié l'après-midi.

Les membres du conseil d'administration remercient Rachel Desrosiers de sa générosité.

Divers

Denise Daoust rappelle qu'il faut parfois verser un acompte dans le cas de certaines activités. Le trésorier précise qu'il suffira de le prévenir pour qu'il avance les sommes forfaitaires requises, dans le but de faciliter les choses pour les organisatrices.

Louise Dupuy-Walker suggère plusieurs types d'activités possibles pour l'hiver 2006, dont une qui rappellerait le 15^e anniversaire de la fondation de l'APR-UQAM.

5. Bulletin Pour la suite du monde Responsable : Monique Lemieux

5.1 État d'avancement du prochain numéro

Monique Lemieux informe l'assemblée que tous les articles, sauf un, sont prêts pour la publication du premier numéro du *Bulletin*. Elle attend d'obtenir l'approbation pour fin de publication du texte qu'elle a rédigé lors d'une entrevue que lui a accordée un professeur retraité.

Elle n'a cependant rien pour *Le petit salon illustre de l'APR*.

6. Affaires courantes

6.1 Bourse étudiante de l'APR-UQAM

Jacques Lefebvre informe que le solde du Fonds APR-UQAM était de 3 112,50 \$ le 28 février 2005, suite à une entrée de 1 770 \$. Une bourse de 1 000\$ est offerte au concours de l'automne 2005.

On revient sur la question du nombre de dossiers que le comité de l'octroi des bourses de l'APR devrait examiner.

Denise Daoust rappelle que le conseil d'administration de l'APR-UQAM (2004-2005) avait adopté une procédure permettant de réduire le nombre de dossiers à étudier.

Certains membres du conseil soulignent l'importance que l'APR-UQAM conserve sa spécificité par rapport aux bourses qu'elle donne. Jacques Lefebvre juge les critères de l'APR assez vagues. Denis Bertrand suggère d'ajouter de nouveaux critères, comme par exemple, l'implication dans la communauté.

D'autres soulignent le fait qu'on ne peut pas avoir des critères trop nombreux et exigeants pour une bourse au montant de 1 000\$.

Tous conviennent qu'il est trop tard pour élaborer de nouveaux critères pour l'octroi des bourses de cette année.

Jacques Lefebvre et Louise Dupuy-Walker suggèrent que les demandes de bourses soient examinées par le comité de l'APR, et que, par la suite, les membres du comité fassent des recommandations au conseil d'administration en ce qui a trait aux critères liés à l'octroi de la bourse, au montant de la bourse et au processus de sélection.

Jacques Lefebvre se porte volontaire pour faire partie du comité. Il s'engage aussi à solliciter d'autres professeurs retraités ayant des spécialités différentes pour participer au comité.

6.2 Accès des retraités aux organismes subventionnaires de recherche

On aborde la question d'un professeur qui vient de prendre sa retraite mais qui bénéficie toujours d'une subvention extrêmement importante au plan financier.

On discute de certaines politiques et règlements, tant de la part de l'UQAM que de certains organismes subventionnaires. En principe, quand un professeur prend sa retraite, et qu'il continue à faire de la recherche dans le contexte d'une recherche subventionnée, l'Université, de même que certains organismes subventionnaires, exigent que ce soit un professeur permanent qui soit responsable du projet, des demandes de subventions et des rapports périodiques. Il en découle que le professeur qui prend sa retraite ne peut plus officiellement diriger son projet, faire des demandes des subventions, etc. Il ne peut que travailler au sein de l'équipe de recherche.

Seuls les professeurs émérites peuvent continuer à demander des subventions à leur nom, et diriger leur propre équipe.

Cette situation, qui risque de se reproduire de plus en plus souvent, est inacceptable aux yeux de l'APR.

Gilles Thérien voit, dans le cas précis dont on discute, une occasion de se servir du *Protocole des droits et privilèges des professeures, professeurs à la retraite* pour obtenir des

modifications à la politique et aux règlements de l'UQAM en la matière. Ceci aurait pour effet de créer des précédents qui feraient jurisprudence.

Sur proposition de Monique Lemieux, appuyée par Denis Bertrand, il est adopté à l'unanimité de mandater Gilles Thérien, en collaboration avec le président, de faire des représentations auprès des responsables de l'UQAM afin de discuter du dossier en cause, et d'en assurer le suivi nécessaire.

6.3 Centre sportif de l'UQAM

Jacques Lefebvre fait état d'une autre question liée à la prise de retraite.

Il a reçu un message d'un professeur permanent qui prendra sa retraite dans quelque temps et qui fait part du fait que les professeurs retraités ne peuvent s'inscrire à des programmes de conditionnement physique ou autres. Ils doivent payer chaque séance à l'unité (9\$).

Les membres du conseil se demandent s'il n'y aurait pas lieu, comme le suggère ce professeur, de voir à ce que les professeurs puissent s'inscrire à des programmes à un coût qui serait sans doute plus élevé que celui qu'on demande aux professeurs permanents, mais quand même abordable.

Gilles Thérien voit dans cette demande, une autre façon de se servir du *Protocole* pour améliorer le sort des professeurs retraités. On le mandate pour s'occuper aussi de ce deuxième dossier, en collaboration avec le président.

7. Tours d'horizon des problématiques et perspectives

Gilles Thérien distribue en séance un texte de deux pages intitulé *Pour la réflexion du CA*.

Ce texte aborde la question des titres des professeurs de l'UQAM. Il remet en cause le choix du titre professeur *honoraire* et souligne le fait que l'UQAM [...] *ne nomme peu ou pas de professeur émérite [...]* (p. 1, parag. 1).

Gilles Thérien revient aussi sur la notion de *patrimoine vivant* qu'il avait proposée lors de la dernière réunion (31 août 2005). Il met de l'avant plusieurs moyens d'actualiser cette notion dont celle d'inscrire tous les noms des professeurs retraités, y inclus ceux qui sont décédés, de façon à créer une *mémoire collective*.

Plusieurs des membres du conseil sont d'avis que ce texte porte à réflexion, mais qu'il est difficile à opérationnaliser dans le contexte des réunions du conseil d'administration.

Certains suggèrent qu'il faudrait mettre sur pied un groupe de réflexion. Il faudrait cependant établir des priorités quant aux propositions à étudier.

Monique Lemieux suggère qu'il y aurait sans doute là, matière à un colloque d'une journée où les membres de l'APR-UQAM seraient invités.

Denise Daoust se dit d'accord pour établir des priorités, mais rappelle que certains projets sont déjà sur pied et qu'il faudrait les mener à bien.

Jacques Lefebvre suggère que le point 7 soit remis intégralement à l'ordre du jour de la prochaine réunion du 26 octobre 2005.

7.1 Mise en application du Protocole entre l'UQAM et l'APR-UQAM :
Protocole des droits et privilèges des professeures, professeurs à la retraite

Denise Daoust fait part d'autres cas où l'APR pourrait aider ses membres. Elle en a été mise au courant en écoutant certains messages téléphoniques reçus dans la boîte vocale de l'APR-UQAM. Certains de ces messages font état de la détresse qu'éprouvent certaines personnes dans diverses circonstances. Par exemple certains membres éprouvent des difficultés à identifier les personnes ou instances qui pourraient les renseigner sur des changements reliés, entre autres, à la perte, à l'âge de 65 ans, de l'assurance-maladie offerte par l'UQAM. D'autres sont aux prises avec des problèmes concrets liés à un déménagement, etc.

Report des points 7.2, 7.3 et 7.4

Compte tenu du manque de temps, Jacques Lefebvre propose de reporter les points 7.2, 7.3 et 7.4 à la prochaine réunion.

La prochaine activité sociale et culturelle

Louise Dupuy-Walker rappelle que la prochaine activité sera d'une journée entière et aura lieu le mardi 25 octobre.

8. Levée de l'assemblée et prochaine réunion

L'assemblée est levée à 12 h 30. La prochaine réunion aura lieu le 26 octobre 2005.